

**COMPTE RENDU  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MARS 2020**

**PRÉSENTS** : MM. AGOSTI. CAMBOU. DELPECH. DOREMBUS. DUCHAMP. GAUGIRAND. GUITARD. LENORMAND. ROUSSEL. SAURIN. SEMAOUNE. B. VILA Mmes DEMAISON. ESTEVEZ. GRANDE. JACQUIER. MARGUERES. MECH. PETIT. POUJADE. ULVE. C. VILA.

**ABSENTS ET EXCUSES** : Mme FAUCHOIS pour. M. DELPECH. Mme NEVETON SANTAELLA pour. M. AGOSTI. M. PANAGET pour. Mme ESTEVEZ. M. SEFIANI.

**SECRETARE DE SÉANCE** : Mme POUJADE.

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 3 février 2020 est approuvé à l'unanimité des présents.

Monsieur le Maire salue les conseillers pour le dernier conseil municipal de la mandature. Il se dit fier du travail effectué durant les six dernières années avec le concours de tous les élus qu'il remercie chaleureusement.

A l'unanimité, il est décidé de rajouter deux points à l'ordre du jour, à savoir le vote de tarifs pour un mini séjour centre de loisirs ainsi qu'une demande de subvention pour l'équipement des services techniques.

- ARRIVEE DE M. ROUSSEL -

**1/VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019**

**a) Budget principal**

Monsieur le Premier Adjoint présente au conseil municipal le Compte Administratif du budget principal de la commune relatif à l'exercice 2019 conforme au Compte de Gestion dressé par le Comptable de la commune comme suit :

**Budget de fonctionnement :**

	<b>Réalisations de l'exercice</b>	Reports de l'année précédente	<b>Résultat cumulé</b>
<b>Dépenses :</b>	<b>4 473 725.81</b>		<b>4 473 725.81</b>
<b>Recettes :</b>	<b>4 659 677.90</b>		<b>4 659 677.90</b>

**Budget d'investissement :**

	<b>Réalisations de l'exercice</b>	Reports de l'année précédente	<b>Résultat cumulé</b>
<b>Dépenses :</b>	<b>4 286 407.85</b>		<b>4 286 407.85</b>
<b>Recettes :</b>	<b>3 848 499.86</b>	1 178 941.07	<b>5 027 440.93</b>

Après en avoir délibéré, et en l'absence de Monsieur le Maire, le conseil municipal, **adopte** :

- le Compte Administratif de la Commune pour l'exercice 2019 **par 24 voix pour.**

.../...

## b) Caisse des Ecoles

Monsieur le Premier Adjoint présente au conseil municipal le Compte Administratif de la Caisse des Ecoles relatif à l'exercice 2019 conforme au Compte de Gestion dressé par le Comptable de la commune comme suit :

### Budget de fonctionnement :

	<b>Réalisations de l'exercice</b>	Reports de l'année précédente	<b>Résultat cumulé</b>
Dépenses :	<b>27 356.21</b>		<b>27 356.21</b>
Recettes :	<b>30 757.86</b>	4 122.10	<b>34 879.96</b>

### Budget d'investissement :

	<b>Réalisations de l'exercice</b>	Reports de l'année précédente	<b>Résultat cumulé</b>
Dépenses :	<b>0</b>		<b>0</b>
Recettes :	<b>1 309.00</b>	129.59	<b>1 438.59</b>

Après en avoir délibéré, et en l'absence de Monsieur le Maire, le conseil municipal, **adopte** :

- le Compte Administratif de la Caisse des Ecoles pour l'exercice 2019 **par 24 voix pour.**

## c) Budget annexe du café municipal

Monsieur le Premier Adjoint présente au conseil municipal le premier Compte Administratif du budget annexe du café municipal relatif à l'exercice 2019 conforme au Compte de Gestion dressé par le Comptable de la commune comme suit :

### Budget d'exploitation :

	<b>Réalisations de l'exercice</b>	Reports de l'année précédente	<b>Résultat cumulé</b>
Dépenses :	<b>49 259.48</b>		<b>49 259.48</b>
Recettes :	<b>38 998.94</b>	11 104.22	<b>50 103.16</b>

### Budget d'investissement :

	<b>Réalisations de l'exercice</b>	Reports de l'année précédente	<b>Résultat cumulé</b>
Dépenses :	<b>0</b>		<b>0</b>
Recettes :	<b>0</b>		<b>0</b>

Après en avoir délibéré, et en l'absence de Monsieur le Maire, le conseil municipal, **adopte** :

- le Compte Administratif du budget annexe du café municipal pour l'exercice 2019 **par 24 voix pour.**

## 2/ VOTE DU COMPTE DE GESTION 2019 (BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES)

Monsieur le Maire soumet à l'avis du conseil municipal le Compte de Gestion du budget de la commune pour l'exercice 2019 établi par le Receveur de L'UNION, Trésorier de la commune. Il précise que ce Compte de Gestion concorde rigoureusement avec le Compte Administratif, tant pour le budget principal que pour les budgets annexes, et présente, les chiffres suivants :

**Budget principal** : solde d'exécution cumulé excédentaire de 185 952.09 € en fonctionnement, et de 741 033.08 € en investissement.

**Budget Caisse des Ecoles** : solde d'exécution cumulé excédentaire de 7 311.75 € en fonctionnement, et de 1 438.59 € en investissement.

**Budget Café municipal** : excédent d'exercice de 843.68 € en fonctionnement, nul en investissement.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que des états de l'actif, les états du passif, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer ;

Après avoir entendu le compte administratif 2019 ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrites de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **par 25 voix pour** :

- **Déclare** que le Compte de Gestion du budget principal de la Commune et des budgets annexes, dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous actes aux effets ci-dessus.

## 3/ BUDGET PRIMITIF 2020

### **a) Affectation des résultats**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Compte Administratif 2019 a montré un excédent de fonctionnement de 185 952.09 € pour le budget principal, de 7 311.75 € pour le budget annexe de la Caisse des Ecoles, et de 843.68 € pour le budget annexe du café municipal.

Monsieur le Maire propose, pour l'ensemble de ces budgets, de maintenir en section de fonctionnement les excédents précités et de ne rien affecter en investissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **par 25 voix pour**, décide d'affecter les résultats comme indiqué ci-dessus.

### **b) Vote des taux de la fiscalité locale**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les services fiscaux viennent de communiquer à la commune les bases d'imposition ; tandis que les dotations de l'Etat ont été évaluées par les services de l'Agence Technique Départementale.

En conséquence, il propose au conseil municipal de fixer les taux d'imposition communaux pour l'exercice 2020 comme suit, à savoir :

- **Taxe d'Habitation** **16.01 %.**
- **Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties** **18.00 %.**
- **Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties** **131.57 %.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **par 25 voix pour**, décide de fixer pour 2020 les taux suivant les montants indiqués ci-dessus et charge le Maire de signer tout document se rapportant à cette décision.

### **c) Vote du budget primitif 2020**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le Budget Primitif de la commune complété des budgets annexes Caisse des Ecoles et Café Municipal de l'exercice 2020. Ceux-ci ont été élaborés conformément aux directives votées lors du débat d'orientation budgétaire du 3 février dernier.

Il apparaît que les budgets s'équilibrent comme suit :

	<u>Fonctionnement</u>	<u>Investissement</u>
<b>Budget principal</b>	<b>4 102 703.12 €</b>	<b>3 821 570.25 €</b>
<b>Budget Caisse des Ecoles</b>	<b>42 107.83 €</b>	<b>2 747.59 €</b>
<b>Budget Café Municipal.</b>	<b>45 075.00 €</b>	<b>0.00 €</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **adopte** :

- le Budget Principal pour l'exercice 2020 **par 25 voix pour**,
- le budget de la Caisse des Ecoles 2020 **par 25 voix pour**,
- le budget Café Municipal pour l'exercice 2020 **par 25 voix pour**.

### **4/ DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR L'AMEUBLEMENT SCOLAIRE EN VUE DE LA CREATION D'UNE DEUXIEME ECOLE**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la future école « Thomas Pesquet » a fait l'objet dans le présent budget 2020 d'une opération d'investissement (n° 2007) approvisionnée à hauteur de 69 653 €, visant à l'équiper en mobilier scolaire.

En conséquence, il est proposé de solliciter le Conseil Départemental pour une subvention, cette opération ayant par ailleurs été inscrite au Contrat de Territoire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **par 25 voix pour**, décide de demander au Conseil Départemental une demande de subvention relative à l'équipement en mobilier scolaire de l'école « Thomas Pesquet ».

### **5/ DEMANDE DE SUBVENTION A LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES POUR L'AMEUBLEMENT ET L'EQUIPEMENT DES LOCAUX DU RELAIS D'ASSISTANTES MATERNELLES (RAM)**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de Haute-Garonne accorde une subvention spécifique pour l'équipement initial des Relais d'Assistants Maternelles.

En conséquence, il est proposé de solliciter celle-ci pour le financement de l'opération n° 2010 (Equipement RAM) qui se monte à 12 640 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **par 25 voix pour**, décide de demander à la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de Haute-Garonne une subvention à hauteur de l'opération précitée pour l'équipement initial des Relais d'Assistants Maternelles (RAM).

## **6/ DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL REGIONAL AU TITRE DE L'AIDE A LA DIFFUSION D'UN SPECTACLE**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le service culturel se propose d'organiser la venue de la compagnie théâtrale « La Volière », le dimanche 14 juin prochain, pour un spectacle intitulé « Les Hippipiques ».

Le Conseil Régional subventionnant ces manifestations, il est proposé de solliciter pour une aide à la diffusion, et ce pour une subvention de 1 400 € sur une facture de 2 800 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **par 25 voix pour**, décide de demander une subvention d'un montant de 1 400 € au Conseil Régional pour le spectacle précité.

## **7/ DEMANDE DE SUBVENTION A LA DRAC POUR LA RESIDENCE DE TERRITOIRE AVEC LE CIRQUE PARDI**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune a signé une convention de résidence avec le Cirque Pardi, lui donnant droit à divers financements. Il est donc proposé de solliciter celui de la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour une nouvelle résidence de territoire, dont les détails sont les suivants :

**Objectif de cette demande** : reconduction d'une subvention de 15 000 €, pour l'année 2020 qui fait suite à celle obtenue pour 2019, pour la mise en place d'actions de médiations culturelles auprès du secteur enfance -jeunesse, du collège avec la classe Ulysse, et la population communale en général. La subvention devra couvrir les frais de salaires et autres frais annexes de Cirque Pardi pour leurs interventions (220 h environ).

**Durée** : après accord de la DRAC, les actions s'étendront jusqu'à décembre 2020.

**Objectifs** : poursuite des objectifs 2019 et réalisation sur l'année 2020 des objectifs suivants :

- **Collège** : avec la classe Ulysse : actions à finaliser pour la rentrée 2020, un rendez-vous est programmé avec l'équipe enseignante en avril. Cinquante-cinq (55) élèves sont concernés pour participer aux cabarets scolaires du nouveau spectacle « Low Cost Paradise » en mars.
- **Maison des Jeunes** : actions à déterminer sur les périodes des vacances scolaires.
- **Tout public** : en septembre, un week-end complet est en construction avec des ateliers de découvertes, un repas partagé, une « boom familiale circassienne » et un concert par les intervenants de Pardi. Un café rencontre en novembre est envisagé pour une expo photo de la création de « Low Cost Paradise », avec des photos sur le travail de création à Gratentour et des échanges sur ce nouveau spectacle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **par 22 voix pour**, décide de demander une subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) suivant les critères précités.

## **8/ QUESTIONS DIVERSES**

### **a) Mini séjour maternelle Centre de Loisirs – Vote de tarifs**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le pôle animation projette d'organiser un mini séjour maternelle qui se déroulera du 15 au 17 avril prochain à la ferme pédagogique de la Bourrelié (81), pour quinze enfants (15) du Centre de Loisirs (de 4 à 6 ans), encadrés par trois (3) animateurs. Il s'agit d'un séjour en pension complète.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal de valider le prix proposé par le service pôle animation, à savoir de 131,00 € par enfant – prix de base modulable selon des barèmes CAF en vigueur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **par 25 voix pour**, adopte le tarif de base proposé dans les conditions précitées.

.../...

**b) Demande de subvention au Conseil Départemental pour l'équipement des services techniques en 2020**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le présent budget fait état d'une opération d'investissement (n°2006), approvisionnée à hauteur de 29 000 €, et visant à équiper les Services Techniques municipaux de nouveaux matériels, dont tout particulièrement d'un nouveau tracteur.

En conséquence, il est proposé de solliciter le Conseil Départemental pour une subvention, cette opération ayant par ailleurs été inscrite au Contrat de Territoire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **par 25 voix pour**, décide de demander au Conseil Départemental une demande de subvention relative à l'équipement des Services Techniques municipaux.

**- FIN DE LA SEANCE -**